



SEANCE du 25 février 2020

Convocation le 18.02.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absent excusé :

Absent ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte que le Département de la Marne affiche sa volonté de participer aux travaux de voirie sur la RD951 pour notamment améliorer la sécurité (priorité 1) et sur la RD453 (priorité 2). Ces travaux seront réalisés en commun avec la Commune et la CCSSOM.

La CCSSOM mènera les études nécessaires en amont et après vote des opérations par le Département de la Marne, un mandat de maîtrise d'ouvrage sera confié par la Commune et le Département à la CCSSOM pour les travaux relevant de leur compétence, avec constitution d'un groupement de commande.

Une convention tripartite sera signée entre le Département, la Commune et la CCSSOM avec un chiffrage des coûts et participations pour chacun en fonction de leur compétence et des aménagements retenus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Annule et remplace la délibération 2019.11.323 portant sur le renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de SAUDOY.

DESIGNE les propriétaires suivants : Ulysse BILLARD, Jean-Marc CODRON, Fabrice REMY, Jean-Christophe LEGLANTIER et Gilles LEGLANTIER.

PRECISE que M. Jean-Michel CODRON, conseiller municipal est désigné en qualité de membre de droit en remplacement de M. Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire de Saudoy, et ce jusqu'au terme de son mandat de conseiller municipal et au plus tard jusqu'au prochain renouvellement du bureau de l'AF de Saudoy.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

M. le Maire :

- Rapporte sur l'état d'avancement des travaux de réhabilitation du Foyer Rural.
- Propose le tableau des permanences au bureau de vote pour les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Fait à Saudoy, le 27 février 2020

Le Maire,

M. Jean-Christophe LEGLANTIER

Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : www.saudoy.fr

